

AVRIL 2026

Présentation du réseau Accueil Paysan



Présentation générale

Accueil Paysan est un réseau d'adhérent·es pratiquant l'accueil en milieu rural, regroupés en associations locales. Ensemble, ils forment la Fédération nationale Accueil Paysan dont la vocation est de défendre et promouvoir une agriculture paysanne, citoyenne et territoriale et un monde rural diversifié, solidaire, écologique et vivant.



*chiffres 2025

En France,
1084
adhérent·es
qui font vivre
746
lieux d'accueil



Nos activités d'accueil :

- Accueil touristique
- Accueil social
- Accueil pédagogique
- Accueil culturel
- Vente de produits paysans



La particularité du réseau :

- Un réseau engagé depuis 1987
- Un réseau créé, pensé et animé par les paysan·nes
- Une diversité des formes d'accueil pratiquées
- Un espace de découverte et d'échange qui permet la transmission de la culture paysanne et la sensibilisation aux problématiques écologiques et sociales



Missions du réseau

Accueil Paysan existe pour construire et défendre, ici et ailleurs, un projet de société basé sur la solidarité, l'échange et le partage.

Accueil Paysan défend et promeut une agriculture paysanne, citoyenne et territoriale et un mode rural diversifié, solidaire, écologique et vivant.

FINALITÉS DU RÉSEAU

Permettre, ici et ailleurs,
à des Paysans Accueillants
Aménageurs de vivre dignement
de leurs activités et préserver
la vie en milieu rural.

Permettre le dialogue,
l'échange et l'éducation à travers
l'accueil à la ferme.



*L'Agriculture paysanne

Notre engagement en faveur de la défense et de la promotion de l'Agriculture paysanne

L'agriculture paysanne permet à un maximum de paysan·nes réparti·es sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous·tes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. C'est un projet politique né de la réflexion des paysan·nes, réuni·es autour du refus de l'industrialisation de l'agriculture et désireux·ses de construire un projet alternatif à ces dérives.

Définition FADEAR disponible sur www.agriculturepaysanne.org



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN

Qui sont nos adhérent·es ?

Nos adhérent·es sont des paysan·nes qui pratiquent de l'accueil en milieu rural.

Les profils des accueillant·es et leur lieux d'accueil sont diversifiés mais ils ont en commun un métier :

PAYSAN ACCUEILLANT AMÉNAGEUR

Elargissement de la définition du métier d'agriculteur·rice : sortir de la notion uniquement productive.

Ce métier repose sur une combinaison d'activités agricoles et rurales qui mêle : activité de production, activités d'accueil et activité d'aménagement de l'espace et de valorisation du patrimoine.



Qui sont nos adhérent·es ?

En plus du métier, les adhérent·es du réseau ont en commun un engagement pour une transformation sociétale et défendent :

Un monde rural diversifié, solidaire, écologique et vivant.

une Agriculture paysanne*, qui préserve la nature et les hommes et femmes qui vivent de cette agriculture

Et enfin, les adhérent·es ont la volonté de s'investir dans un mouvement associatif. Ils et elles s'impliquent de manière bénévole dans la gouvernance et la vie du réseau. Notamment la labellisation des futurs adhérent·es, qui est une labellisation par les pairs, c'est-à-dire, assurée par les adhérent·es eux-mêmes.



Quel est l'intérêt de rejoindre le réseau ?



Accompagnement individuel et collectif des porteurs et porteuses de projet d'accueil

- À travers la démarche de labellisation, qui est une démarche progressive qu'on appelle Pas à pas vers l'Agriculture Paysanne en Accueil Paysan.
- À travers des formations (ex : accueil social, communication, etc.), des échanges entre pairs.



Valorisation de l'offre

En particulier auprès d'un public qui attache une importance au label "Accueil Paysan", et apprécie la philosophie et la richesse de l'accueil qui y est proposé.



Éducation populaire

Participer à des échanges collectifs qui permettent d'enrichir ses pratiques, ses réflexions, ses connaissances et ses compétences. Émancipation personnelle et collective.



Militantisme

Transformer la dimension individuelle des engagements portés par les adhérent·es en des engagements portés collectivement :

- produire de l'analyse ;
- prendre part à des projets de transformation sociétale (Pôle InPACT) ;
- porter la voix des adhérent·es (ex : reconnaissance de la nature agricole des activités d'accueil).





Savoie

60 km

Sélectionner une période



Voyageurs

Prix par nuit

Rechercher

Filtres avancés

10 résultats



À PARTIR DE 16 € /NUIT

Réservable en ligne

Le P'tit Camping à la ferme

Camping 20 p.

Thénésol, Savoie, Auvergne-Rhône...

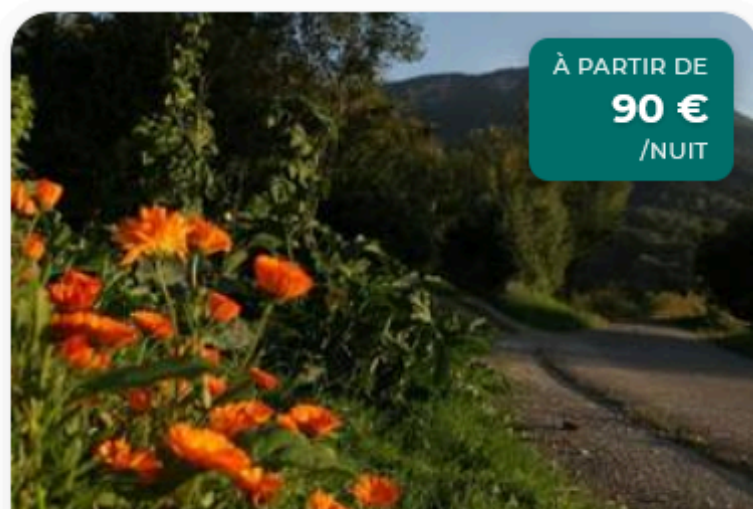


À PARTIR DE 64 € /NUIT

Gîte des Embrunes du Praz

Gîte 6 p.

Beaufort, Savoie, Auvergne-Rhône...

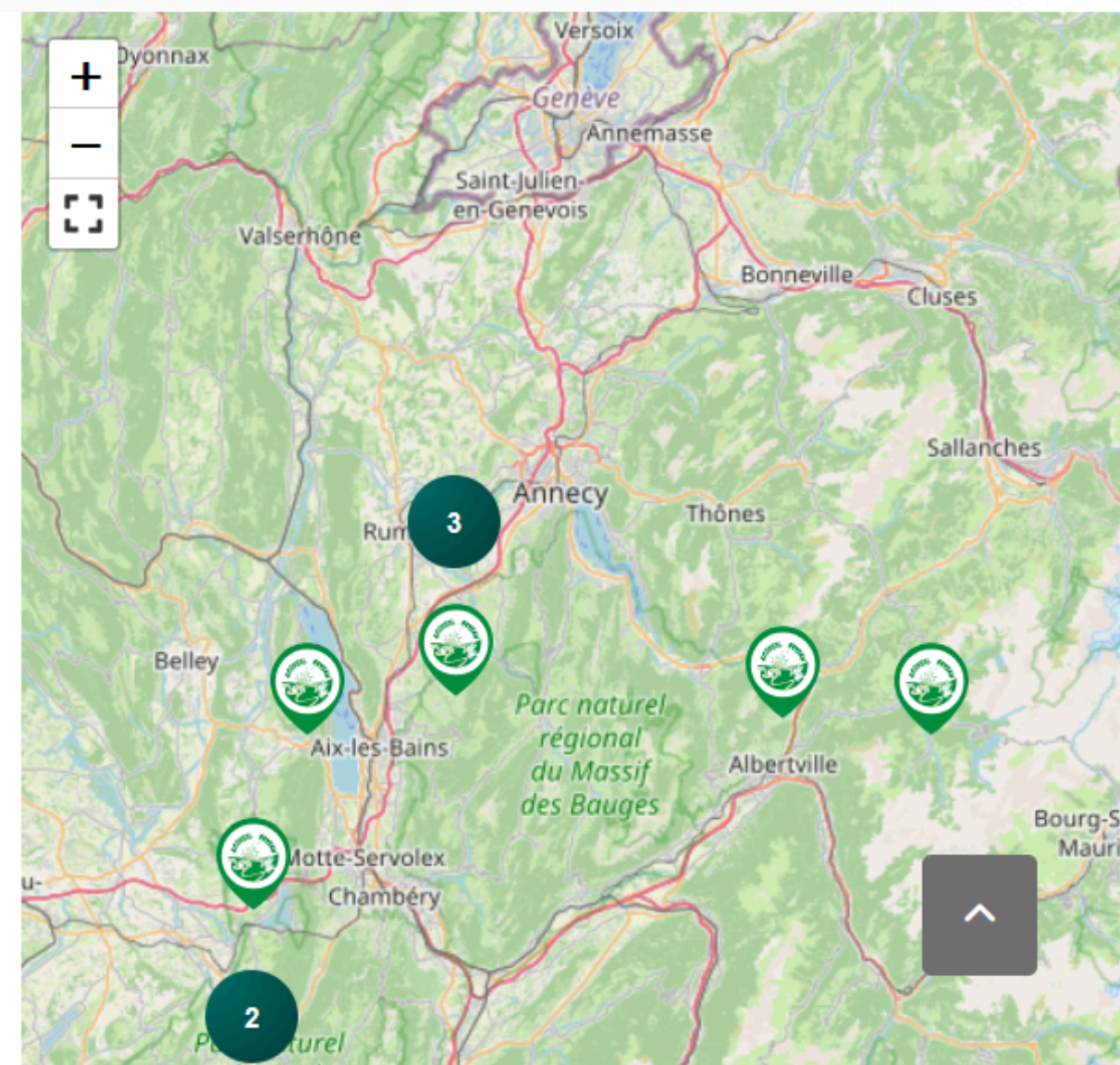


À PARTIR DE 90 € /NUIT

Gîte Sainte - Euphémie

Gîte 6 p.

Saint-Offenge-Dessus, Savoie, Au...



Activités agro touristiques proposées

Les accueils proposés se veulent ouverts à tous et donc accessibles au plus grand nombre avec notamment un travail de modération des prix.

- **Hébergements touristiques diversifiés :**

gîtes, chambres d'hôtes, camping, hébergements insolites, relais, etc.

- **Restauration :**

table paysanne, auberge paysanne, goûters, casse-croûte, etc.

- **Produits :**

vente directe de produits, dégustations.

- **Activités et animations :**

visites de ferme, ateliers, animations, valorisation des savoir-faire paysans.

- **Accueil d'enfants :**

colonies de vacances, accueil de groupe à la journée.

- **Accueil social :**

en lien le plus souvent avec des structures sociales, accueils d'accompagnement et d'échange auprès de différents publics qui, pour des raisons diverses, nécessitent une rupture momentanée avec leur quotidien.

- **Accueil d'artistes :**

en résidence ou pour un événement artistique (spectacle vivant, exposition, performance, etc.).

Quelque soit la forme que prend l'accueil, les pratiques des adhérent·es ont pour vocation de valoriser un territoire, une culture, des savoirs et savoirs-faire, un patrimoine matériel et immatériel...



Accueil Paysan, acteur de l'installation agricole

Accueil Paysan est reconnu ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale) depuis 2014.

3 piliers de l'accompagnement à l'installation agricole :

- Les Chambres d'Agriculture
- Les Instituts Techniques Agricoles (organisés par filières)
- Les ONVAR (FADEAR, FNCUMA, FNAB, TdL, InterAfocg, MRJC, CIVAM...)

=> être ONVAR permet de développer des projets multi-partenariaux :

Dégenrons

REVISA

Comptons-Nous

CréActif

Les associations locales Accueil Paysan accompagnent les porteur·ses de projet sur toutes les phases de leur projet :

- accompagnement au projet global
- accompagnement technique : à l'émergence, à l'installation, au post-installation, à la transmission
- tout au long du projet, via une offre de formation



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN



TÉMOIGNAGES

Céline - Les Paysans Voyageurs



Thénésol (73)

400 poules pondeuses
1 à 2 ha de fruitiers

camping à la ferme
chalet

Maxime - Le Jardin de Max et Nana



Saint-Offenge (73)

fruits & légumes & PA

gîtes
accueil de personnes en
situation de handicap
accueil pédagogique

L'accueil social pour les 3 réseaux qui le pratiquent

QU'EST-CE QUE L'ACCUEIL SOCIAL ?

L'accueil social est proposé à des personnes qui éprouvent le besoin d'une rupture momentanée avec leur quotidien. Dans nos réseaux Accueil Paysan et CIVAM, ces accueils se déroulent dans des fermes ou des habitations rurales, et reposent sur des activités en lien à la terre et au vivant. La personne accueillie est invitée à participer à la vie quotidienne de l'accueillant. Ces accueils sont une proposition complémentaire au travail réalisé par les institutions sociales et médico-sociales.

LES PUBLICS

- Enfants et jeunes jusqu'à 21 ans (ASE, PJJ...)
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap (mental et/ou moteur)
- Adultes en situation de précarité

LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Accueils individuels ou collectifs avec ou sans hébergement :

- Accueil sans hébergement de petits groupes encadrés
- Accueil d'urgence
- Accueil de rupture
- Accueil relais/ relais d'aidant
- Accueil de vacances
- Accueil de long terme



CAHIER DES CHARGES ACCUEIL SOCIAL

INDIVIDUEL OU POUR PETIT GROUPE DE PERSONNES NON AUTONOMES ENCADRÉES

PAPAPAP
Pour le pays avec une Agriculture Paysanne en Accueil Paysan

Édition 2023

PAGE 6

ACCUEIL PAYSAN | PRÉSENTATION ACCUEIL SOCIAL



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN



A ne pas confondre avec ...

Accueil pédagogique

- Groupes uniquement encadrés
- Plus grand groupes que dans le cas de l'accueil social
- Pas forcément de régularité dans les accueils

Tourisme social

- Temps de vacances ou de loisirs
- Public plus précaire que la moyenne mais accueilli classiquement : pas de disponibilité particulière de l'adhérent.e



Des bénéfices partagés

Les bénéfices pour les accueilli-es



Les bénéfices pour les accueillant-es



Une labellisation spécifique



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN

Les étapes de la démarche de labellisation

1. Du premier contact au retour de la fiche de renseignements.

Un livret d'information est distribué aux porteur-euses de projet intéressés par l'adhésion au réseau. Si la personne souhaite continuer le processus, elle remplit et transmet une fiche de renseignement à l'équipe de son association locale Accueil Paysan de référence. Dans cette fiche de renseignement, elle décrit son projet d'accueil, ses engagements, ses motivations, etc. L'équipe locale prend le temps d'échanger et d'accompagner ce futur adhérent-e vers la suite du processus de labellisation.

3.

Visite technique

Ces visites sont basées sur des aspects techniques et réglementaires. Il s'agit de vérifier la conformité du lieu d'accueil vis-à-vis des cahiers des charges Accueil Paysan et d'avertir l'accueillant-e sur la nécessité de se conformer à la réglementation en vigueur. A la suite de cette visite, le dossier de demande d'adhésion est présenté au Conseil d'Administration de l'association locale, qui doit le valider avant de l'envoyer à la Fédération Nationale Accueil Paysan. Commence alors le première année au sein du réseau Accueil Paysan, appelée année probatoire.

2. Rencontre et réflexion collective avec le livret d'auto-diagnostic.

C'est une rencontre qui réunit des porteur-euses de projet, des nouveaux et des anciens adhérent-es. Durant cette rencontre chacun-e peut mieux connaître le réseau, prendre du recul, se questionner et échanger sur son projet avec les autres participant-es. Cet échange permet d'accueillir les intéressés et les nouveaux, de vérifier la bonne adéquation entre le réseau et les projets d'accueil, de réfléchir collectivement sur ses pratiques et de créer de l'entraide.

4.

Fin de probatoire et suivi qualité

Pour les structures proposant de l'accueil social, une visite de fin de probatoire intervient dans les 1 à 3 ans suivant la validation du dossier. Cette visite permet une nouvelle vérification technique et réglementaire, un nouvel échange et le suivi des évolutions de l'accueil. Ensuite, tous les 3 à 5 ans, chaque adhérent-e doit effectuer un suivi qualité, composé d'une Rencontre collective et d'une Visite technique.

Les particularités de certaines associations locales

- Suivi d'une formation "Accueil Social" spécifique obligatoire
- Participation à des groupes d'échanges de pratiques obligatoire



 **Réseau ASTRA**
Agriculture Sociale et Thérapeutique
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le cadre de l'accueil social à AP



MODELE DE CONTRAT ACCUEIL INDIVIDUALISE Entre l'accueillant.e ET une structure sociale

❖ Objet du contrat :

Le présent contrat contient l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de cet accueil : informations sur les points techniques, administratifs, financiers, médicaux et pédagogiques.

Idéalement un contrat d'accueil se réfère à une convention de partenariat. Si c'est le cas, rajouter :

Le présent contrat est établi dans le cadre de la convention passée entre (citer Accueil Paysan et/ou CIVAM) et.....(citer l'organisme social) le (Date).

❖ Le présent contrat règle les rapports entre

Nom et coordonnées de l'accueillant Accueil Paysan et/ou CIVAM

Noms et Prénoms :

Adresse :

Téléphone : Email :

Nom et coordonnées de l'organisme demandeur

Nom de la structure :

Représenté par (nom et prénom, fonction) :

Adresse :

Téléphone : Email :

Personne responsable et référente pendant l'accueil (nom et prénom, fonction) :

.....



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN

Des ressources pour les porteurs de projet

La collection de livrets Accueil Social



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN

Quelques précisions juridiques et statutaires

Respecter le cadre administratif

L'accueillant·e doit :

- Souscrire à une **assurance** qui couvre l'activité d'accueil.
- Avoir un **statut juridique adéquat**: l'activité d'accueil peut être déclarée soit comme une activité de diversification agricole (le statut juridique et le SIRET sont alors ceux de la ferme), soit sous un statut propre (auto-entrepreneur, etc.) avec le code APE correspondant (par exemple: « 87.90A – hébergement social pour enfants en difficulté » ou « 87.90B – hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social »). L'accueillant·e doit par ailleurs être déclaré·e socialement et fiscalement.



Quelques précisions juridiques et statutaires



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN

Respecter le cadre législatif

La labellisation Accueil Paysan n'est ni un agrément ni un statut juridique. L'accueillant-e doit respecter le cadre législatif en vigueur, le label vient en plus pour garantir certains critères de qualité: un accueil familial, individualisé, complémentaire avec les structures sociales, en lien à la terre et au vivant. **Il est primordial de le rappeler aux porteur·ses de projets, pour éviter tout malentendu qui pourrait avoir de graves conséquences pour la suite.**

Il faudra porter une attention particulière aux porteur·ses de projets ayant perdu leur agrément, et celles et ceux qui souhaitent accueillir sur des longues durées, qui doivent obtenir les agréments ou autorisations en vigueur.

Quel cadre ?

Il est indispensable de respecter le cadre établi par le cahier des charges, qui **protège l'accueilli·e autant que l'accueillant·e.**



Nos types d'accueil s'inscrivent dans une complémentarité des institutions et non en substitution; c'est la **démarche partenaire** établie par Accueil Paysan et CIVAM qui matérialise ce partenariat et nous permet d'accueillir dans un cadre sécurisé! En étant labellisé-es, les adhérent-es y ont accès dans leur espace intranet, et s'engagent à la suivre.

Précisions pour l'accueil de mineurs

- Fournir son attestation d'honorabilité pour la labellisation
- Suivre l'arbre de décision juridique pour l'accueil de mineurs

Les publics accueillis - public en situation de handicap



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN

LES PRINCIPALES CATÉGORIES DE HANDICAP

Cette présentation des principales catégories de handicap ne recouvre pas la diversité et la complexité des situations. Elle reste nécessaire pour comprendre les spécificités majeures d'un handicap à l'autre.

Le handicap moteur

Troubles entraînant une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs. Difficultés pour se déplacer, conserver ou changer de position, prendre et manipuler des objets, effectuer certains gestes.

Le handicap sensoriel

Difficultés liées aux organes sensoriels, les principaux sont :

- **le handicap visuel** : Troubles entraînant un atteinte de l'oeil ou des voies visuelles jusqu'au système cérébral amenant à la déficience visuelle : personne malvoyante et/ou aveugle.
- **Le handicap auditif** : Troubles entraînant une perte auditive: surdit . Ce handicap peut, selon les cas, s'accompagner d'une difficult    oraliser.

Le handicap psychique

Dysfonctionnement de la personnalit , r sultant de troubles mentaux ou d'une maladie psychique, sans n cessaire atteinte des capacit s intellectuelles.

Le handicap mental

Limitation dans la rapidit  des fonctions mentales sur le plan de la compr hension, des connaissances et de la cognition.

Les maladies invalidantes

Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses momentan es, permanentes ou  volutives.

L'autisme

L'autisme est reconnu comme un handicap sp cifique depuis la loi n 96-1076 du 11 d cembre 1996 (« Loi Chossy »).

Les troubles du NeuroD veloppement (TND) : La Haute Autorit  de Sant  et les Maisons D partementales pour les Personnes Handicap es (MDPH) associe l'autisme   un handicap social : difficult s de communication et de compr hension des codes sociaux.

Les publics accueillis - public en situation de handicap

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR ADULTES HANDICAPÉS			
NOM DE L'INSTITUTION	PUBLIC ACCUEILLI	MISSIONS ET OBJETS DE L'INSTITUTION	RESPONSABILITÉ ET FINANCEMENT
FHAH Foyer d'hébergement pour adultes handicapés	Adultes exerçant une activité en milieu ordinaire, dans un ESAT, ou dans une entreprise adaptée.	Hébergement et entretien des personnes adultes handicapées sous la forme : <ul style="list-style-type: none"> • d'un hébergement collectif • d'un petit studio aménagé de telle sorte que l'entretien de ce logement soit de sa responsabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous la compétence des conseils départementaux • Frais à la charge de l'adulte handicapé, (montant adapté à sa situation).
FAM Foyer d'accueil médicalisé	Adultes dont la dépendance les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel.	Prise en charge des personnes ayant besoin d'une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi que d'une médicalisation. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins.	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation de soins = Assurance maladie • Prestation d'hébergement et d'animation = Conseil départemental
MAS Maison d'accueil spécialisée pour personnes handicapées	Adultes en situation de handicap et n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.	Accueil d'adultes handicapés en situation de « grande dépendance », ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée.	<ul style="list-style-type: none"> • Sous la compétence de l'ARS • Un forfait journalier payé par l'utilisateur, et financé par l'Assurance Maladie.
FO Foyer de vie ou foyer occupationnel	Personnes adultes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle.	Proposition des services suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement • Accompagnement dans la vie quotidienne • Suivi médical et psychologique • Activités de loisirs, sociales et éducatives • Des possibilités d'accueil d'utilisateur à la journée. 	Frais d'hébergement à la charge de la personne hébergée avec un complément pris en charge par l'aide sociale du département.



Les prix pratiques



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN



Grille des tarifs d'accueil individualisé

Les tarifs présentés ci-dessous le sont à titre d'information et sont adaptés à l'accompagnement demandé lors des accueils. Ces tarifs évoluent également en fonction du statut des accueillant.es, l'association Accueil Paysan Pays de la Loire regroupant différents actifs - agriculteurs ou autres professionnels - qui adaptent leur tarification à leur régime fiscal.

Prestation	Tarifs
Accueil mineurs en difficulté	
Accueil à la journée :	Prix plancher : 15€/heure + 7€ pour le repas
Accueil séjours :	Prix plancher 100€ /jour
Accueil de nuit <i>Accueil en fin de journée+ repas du soir + petit déjeuner :</i>	Prix plancher 50€
Accueil temporaire PAPH Accueil individualisé d'adultes hors PAPH	
Accueil à la journée	Prix plancher 60€
Accueil à la ½ journée <i>(9h30-12h30 environ- repas non inclus) (14h00-17h00 environ) Toute journée est due si elle inclut le repas du midi</i>	Prix plancher 35€
Accueil séjours avec hébergement <i>-Démarrage de l'accueil la veille au soir : majoration de 20 euros -Continuité du séjour jusqu'au lendemain matin : majoration de 20 euros</i>	Prix plancher 75€
Accueil de nuit <i>Accueil en fin de journée+ repas du soir + petit déjeuner</i>	Prix plancher 50€

Les prix pratiques



Grille des tarifs d'accueil individualisé

Prestation	Tarifs
Accueil social touristique / soutien à la parentalité Prix à composer selon	
Hébergement	Prix du gîte ou de la chambre d'hôte (celui indiqué dans le guide et sur le site)
Accompagnement	Prix plancher 70€/jour pour une famille jusqu'à 4 personnes puis 15€/personne suppl.
Repas	Prix plancher 8€/pers
Transport	Prix plancher 0.35€/km (à la demande de l'organisme)
Accueil social pédagogique	
Séance de 2 heures (accueillants + encadrants)	Prix plancher 50€ la séance pour des petits groupes jusqu'à 4 personnes + 10€ personne suppl.



Les prix pratiques



Tarifs Accueil Loisirs

Prestation	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Prix séjours		
Enfants - 12 ans	56 € / jour	59 € / jour
Enfants + 12 ans	69 € / jour	72 € / jour
A ajouter :		
Forfait Weekend Forfait jour férié	24 € / week-end 13 € / jour férié	25 € / week-end 14 € / jour férié
Supplément Notification MDPH	30 € / jour	30 € / jour
Prix à la journée (sans hébergement)		
Mercredi Samedi ou dimanche	36 € / mercredi 41 € / sam. ou dim.	45 € / jour
Frais de transport		
0,50 € / km		

Les tarifs sont revus chaque année en fonction de l'inflation

Mise à jour le 5/12/2023



Les prix pratiqués



Tarifs Accueil social

- Individualisé
- Social pédagogique

Les **tarifs plancher** présentés ci-dessous le sont **à titre d'information**. Les tarifs sont adaptés à chaque accueil, suivant l'accompagnement demandé. Les tarifs pratiqués dans le réseau varient également en fonction du statut des accueillant.es : l'association Accueil Paysan *Ille et Vilaine* regroupe différents actifs - agriculteurs et autres professionnels - qui adaptent leur tarification à leur régime fiscal.

Prestation	Tarifs – Prix plancher
Accueil individualisé <i>Mineurs, personnes âgées, personnes en situation de handicap</i>	
Tarif à l'heure	19 €
Accueil à la journée (7h max)	130 €
Accueil séjours (24h – petit déjeuner inclus)	180 € / jour
Accueil de nuit (19h – 8h – petit déjeuner inclus)	70€ / nuit
Divers	7€/repas et 0,50€/km

Accueil social pédagogique <i>Petit groupe de personnes fragilisées accompagnées</i>	
Séance (prix à l'heure)	50€ / groupe / heure <i>jusque 6 personnes</i> + 10€ par personne suppl.
Séance de 2 heures <i>(dans le cadre de la Conférence des Financeurs)</i>	125€ / groupe

Mise à jour le 5/12/2023



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN

Les prix pratiques



Tarifs Accueil social

- Tourisme social
- Soutien à la parentalité

Prestation	Tarifs – Prix plancher
Accueil social touristique / soutien à la parentalité Prix à composer selon les lieux d'accueil <i>(mise à jour en cours – tarifs 2021 indiqués)</i>	
Hébergement	Prix du gîte ou de la chambre d'hôte
Accompagnement	70€/jour jusqu'à 4 personnes +15€/personne suppl.
Repas	8€ / personne
Transport	0.35€/km



Les prix pratiques



Tarifs Accueil pédagogique Fourchettes de prix pratiquées par les adhérents – 2017

Prestation	Tarifs
Accueil de groupes Avec animation	
½ journée <i>Par enfant</i>	De 6 à 8 € Moyenne : 7.5 €
Journée <i>Par enfant</i>	De 10 à 12 € Moyenne : 11 €
½ journée* <i>Par animateur ou forfait</i>	De 100 à 200 €
Journée* <i>Par animateur ou forfait</i>	De 200 à 400 €
Accueil de groupe Mise à disposition des lieux	
Séjour	Tarif camping groupe : De 1,5 à 3 € par enfant

* tarif intervention. Peut se pratiquer lors de déplacement, ou pour petits groupes.



PRÉSENTATION DU RÉSEAU
ACCUEIL PAYSAN



Merci de votre participation !